



Direction Générale

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

DCH.PS09.E.316/00

Réf : 00000231

Casablanca, le

10 MARS 2025

Décision de l'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Infrastructures Aéronautiques Pôle Exploitation Aéroportuaire

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service Infrastructures Aéronautiques** au sein du **Pôle Exploitation Aéroportuaire**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Piloter la gestion technique et administrative des opérations d'entretien des infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Garantir le maintien d'un bon niveau de service des infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Respecter les exigences et engagements en matière de sécurité et qualité de service aux aéroports.

2 Activités principales :

2.1 Volet « technique » :

- Mettre en œuvre la politique de maintenance des infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Participer à la constitution de bases de données pour cartographier, mesurer et suivre la performance de la maintenance et de l'entretien des assets (actifs) infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Définir les besoins en mode préventif et assurer la consolidation, l'étude et l'analyse des besoins recensés des aéroports et estimation des travaux d'entretien des assets infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Elaborer les projets d'appels d'offres au niveau des aéroports et assurer leur suivi jusqu'à leur adjudication et ce relativement :

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

مطار محمد الخامس - ص.ب. 52 الدار البيضاء الوازيس الهاتف 0522.53.90.40 - الفاكس : 0522.53.96.80

Aéroport Mohammed V - B.P. 52 - Casablanca - Oasis - Tél. : 0522.53.90.40 Fax : 0522.53.96.80

www.onda.ma



AR
K

- A l'entretien des infrastructures aéronautiques (chaussée en structure souple, rigide) ;
- Aux travaux de dégomme des pistes d'envol ;
- Aux travaux de mesure de calcul du coefficient de frottement ;
- Aux travaux de réfection du balisage diurne.
- Recenser tous les besoins relatifs à la mise en conformité réglementaire des infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports (études topographiques, analyses de laboratoire, etc.) en coordination avec le pôle des infrastructures ;
- Superviser la gestion technique et administrative des marchés d'entretien des infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Elaborer le budget prévisionnel des besoins en termes de travaux d'entretien des assets infrastructures aéronautiques au niveau des aéroports ;
- Alimenter et gérer les contrats et les opérations de maintenance des infrastructures aéronautiques via GMAO/SMART ;
- Assister les aéroports dans le processus de certification d'aérodrome et d'homologation des pistes d'envol (volet des infrastructures aéronautiques) ;
- Elaborer les procédures d'organisation des processus et flux de travail concernant les travaux d'entretien des infrastructures aéronautiques ;
- Elaborer les procédures de recensement des besoins, planification et coordination des travaux concernant les travaux d'entretien des infrastructures aéronautiques ;
- Traiter tout dossier confié par la hiérarchie en relation avec les missions de l'entité.

2.2 Volet « Activités sécurité aéroportuaire » :

- Elaborer les procédures d'évaluation et d'atténuation des risques concernant les travaux d'entretien des infrastructures aéronautiques ;
- Faire remonter à la division toute information pertinente nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

2.3 Volet « Activités administratives » :

- Veiller au classement et l'archivage des documents de l'entité ;
- Assurer la logistique nécessaire pour la bonne marche de l'entité ;
- Elaborer le rapport d'activités de son entité ;
- Assurer un reporting périodique, clair, concis et précis sur le déroulement de l'activité et sur chaque événement marquant ;
- Assurer la gestion administrative relevant de son périmètre d'action ;
- Etablir et diffuser les notes de service ;
- Certifier les factures de marchés ou BC d'entretien, de dégomme, de réfection du balisage diurne, de calcul du coefficient de frottement, de mesure de l'indice GRF, ou autre domiciliées au niveau du service infrastructures.

2.4 Volet « Qualité, sécurité et environnement » :

- Assurer le suivi des anomalies notifiées sur l'outil informatique (SMART/GMAO) jusqu'à résolution ;
- Veiller au respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect de la politique qualité et environnementale ;
- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

2.5 Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;



- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.6 Volet « Contrôle interne et des performances :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Bac+3 ans au minimum en génie civil ou génie industriel ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans en bâtiments ou réseaux divers ou infrastructures ou génie industriel ou équivalent

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **11 Mars 2025** au **25 Mars 2025** date de rigueur. *HKK*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

